

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2013

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2013

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : David CARABIN.

Procurations : François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Pascal PELINSKI à Jean-François PASQUET,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,
Elsa PLUMIER à Emmanuel TSCHITSCHMANN.

Secrétaire de séance : Colette MESNIER

Date convocation : 13 février 2013

N°2013-010

Objet : Avenant au marché de prestation de service pour la restauration scolaire, extrascolaire et achat de repas pour les personnes âgées en liaison chaude.

Rubrique : 1.1

Rapporteur : Claudine JACQUEMIN

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 juin 2012 contractualisant, à partir du 1^{er} novembre 2012, un marché de prestation de service pour la restauration scolaire, extrascolaire et achat de repas pour les personnes âgées en liaison chaude, avec la société Sodexo.

Le cahier des charges stipule que des adaptations nécessaires à l'accueil des publics allergiques devront être mises en œuvre le cas échéant. Ces adaptations n'ayant pas été contractualisées, il convient de les définir et d'en fixer le prix.

Le prestataire de service pour la restauration propose, pour les personnes allergiques, les services suivants :

LE SERVICE « PANIER REPAS »		
Désignation	Prix unitaire HT (port inclus)	Prix unitaire TTC (port inclus)
un service d'accueil spécifique (décrit dans les conditions générales) de l'enfant ou adolescent présentant des troubles de santé, ainsi que la remise		

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 21/02/2013

<p>Un kit panier repas par convive concerné, lequel comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un sac isotherme (une unité pour l'année scolaire), - des barquettes à usage unique supportant un réchauffage micro-onde*, - des sacs plastiques pour le conditionnement des repas*, - des couverts, un gobelet et une serviette jetables (remis chaque jour au convive par SODEXO), - des étiquettes autocollantes d'identification des plats et des repas, - un guide de conseil à l'attention des parents (une unité pour l'année scolaire). 	<p>135,29 euros pour 140 repas soit 0,97 euros par repas</p>	<p>161,80 euros pour 140 repas soit 1,16 euros par repas</p>
---	---	---

LE SERVICE « PLATEAU-REPAS HYPOALLERGENIQUE »		
Désignation	Prix unitaire HT (port inclus)	Prix unitaire TTC (port inclus)
1 plateau-repas complet parmi une gamme de 17 comprenant une entrée, un plat principal et un dessert.	11,875 euros HT	12,528 euros TTC

Après avis favorable de la Commission Temps de l'Enfant réunie le 8 février 2013,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de prestation de service pour la restauration scolaire, extrascolaire et achat de repas pour les personnes âgées en liaison chaude.

Date : 19 février 2013

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Affichage : 20 février 2013

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX


